

COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOULE PERLIERE EN AUVERGNE 05 DECEMBRE 2014, LEMPDES-SUR-ALLAGNON (43)

Présents :

Gilles BARTHELEMY, ONEMA DIR Auvergne-Limousin
Laurent BERNARD, SMAT Haut Allier
Philippe BOICHUT, PNR Volcans d'Auvergne
Julien CHAMBONNIERE, DDT 63
Patrick CHEGRANI, DREAL Auvergne
Samuel ESNOUF, CEN Auvergne
Etienne FAUTRAD, SICALA 43
Jacques GRIMAUD, Conseil général 43
Charles LEMARCHAND, Catiche productions
Marine MONTMAGNON, Conseil général 63
Nadine NOGARET, PNR Livradois Forez
Audrey PONS, EDF Unité Production Centre
Elodie PRINTINHAC, CC Vallée de l'Ance
Bertrand TEISSEDRE, DDT 43
Sylvain VRIGNAUD, Malacologue indépendant

Excusés :

Agence de l'Eau Adour-Garonne
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Joël BEC, Alter Eco
Chambre d'Agriculture d'Auvergne
Conseil général 15
Conseil régional Auvergne
CRPF Auvergne
DREAL Centre, Coordination PNA Moule
Fédération de pêche 43
Fédération de pêche 63
Limousin Nature Environnement
Pierre-François Prévitali, SMBRC

I-Rappels sur la biologie et l'écologie de la Moule perlière

En introduction à ce Comité de suivi du PNA Moule perlière, les principaux éléments de la vie de la Moule perlière, de sa biologie et de son écologie sont présentés pour apporter un minimum d'informations permettant aux participants de mieux apprécier les actions mises en œuvre ou proposées dans la suite de la présentation (*la plupart des membres n'étant pas experts de l'espèce*).

- ↪ La **Moule perlière exige une qualité d'eau « excellente »** pour assurer son cycle biologique et se développer dans une rivière.

La répartition de la Moule dans le Monde, en Europe et en France est aussi présentée :

- ↪ Très forte régression en France, comme en Europe.
- ↪ En France, estimation d'un minimum de - 90 % des effectifs en ~ 100 ans.
- ↪ Disparition de nombreux départements : Ouest, Est...
- ↪ Disparition dans tous les grands cours d'eau (Loire par ex.).
- ↪ Régression liée à la modification de l'occupation du sol, de la qualité d'eau et de l'habitat.
- ↪ Estimation de la population nationale en 2004 : ~ 100 000 individus.
- ↪ **Responsabilité majeure** du Massif Central au niveau national.

II-Point sur l'avancement du Plan National d'Actions (PNA) en France et dans les autres régions

Le PNA Moule perlière a été élaboré en 2011 par Gilbert COCHET et Vincent PRIÉ (Biotope).

Le PNA s'étend sur la période 2012-2017 et a été validée en CNPN en 2012.

La DREAL coordinatrice du PNA est la DREAL Centre. Elle souhaiterait passer la main à une autre DREAL car il n'y a pas de Moule perlière dans cette région, la DREAL Centre n'est donc pas directement concernée par cette espèce.

Aucun animateur national n'a encore été désigné à ce jour, ce qui pose des problèmes de coordination des actions à l'échelle nationale et interrégionale. Des besoins d'échanges ont été mis en évidence par tous les animateurs et malacologues régionaux.

Par ailleurs, d'autres régions ont mis en œuvre des déclinaisons du PNA (Limousin, Midi-Pyrénées en cours, Bretagne à venir).

Différents programmes mettent aussi des actions importantes en œuvre pour préserver certaines populations, comme c'est le cas dans le PNR du Morvan (programme Life+ en cours depuis 2011), le PNR Périgord-Limousin sur la Dronne (programme Life+ en cours depuis juillet 2014) ou en Bretagne-Normandie (programme Life+ en cours depuis 2010). *Liens vers sites Web en fin de CR.*

Sylvain VRIGNAUD présente les grandes lignes du colloque organisé dans le cadre de ce programme life en Bretagne par Bretagne vivante fin novembre 2014 à Brest, notamment sur l'intérêt de l'élevage de Moule perlière ex situ associée à la restauration des fonctionnalités du milieu (*liens de consultation des actes du colloque en fin de document*).

Gilles BARTHELEMY précise que les prospections et suivis de la Moule doivent suivre des protocoles précis, à définir et adopter (protocoles à définir à l'échelle interrégionale et à mettre en œuvre par les opérateurs du PNA). L'étude de la Moule implique de travailler à différents échelles pour intégrer le fonctionnement général du bassin versant qui a une influence majeure sur sa présence, sa survie...

Les discussions ont montré que l'intérêt du PNA est également de pouvoir mettre en relation les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels (animateurs de sites Natura 2000, de contrats territoriaux, agences de l'eau, conseils généraux et régional, malacologues, ONEMA, DDT, DREAL, Fédérations de pêche) pour un partage des pratiques et expériences sur les différents bassins versants.

III-Point sur la mise en œuvre de la déclinaison régionale Auvergne du PNA

La Déclinaison régionale du PNA Moule a été élaborée par la DREAL Auvergne en 2012 pour la période 2012-2017, sur la base de l' « *Etat de l'art sur la Moule perlière en Auvergne* » G.COCHET, Biotope, 2010.

La DREAL Auvergne a désigné le **CEN Auvergne comme animateur de ce PNA** pour la période 2014-2015 en avril 2014, suite à une procédure d'appel d'offre.

Depuis 2012, différentes actions ont été engagées dans le cadre de ce PNA et sont présentées : prospections complémentaires sur le Bassin du Célé ; études fines de diagnostic du milieu physique sur deux cours d'eau majeurs à Moules, Ance du Nord et Virlange ; guide de préconisations pour la prise en compte des « espèces menacées » ; plaquettes « grand public » et « exploitants/propriétaires » pour la Moule perlière...

En 2014, dans le cadre de l'animation du PNA Moule en Auvergne, le CEN a proposé une première catégorisation des sous bassins versants accueillant encore la Moule perlière en Auvergne. Elle permet de cerner et localiser les principales zones à enjeu de préservation pour la Moule perlière. Elle permet aussi une actualisation de l'état des populations régionales connues.

↳ Part importante de l'Auvergne dans la population nationale qui se situe actuellement dans une fourchette ~ 80 000 / 110 000 individus (recueil de données en cours de finalisation).

↳ **Environ 18 000 individus recensés en Auvergne**, soit 20 % de la population nationale.

↳ **20 cours d'eau** accueille encore la Moule perlière en Auvergne (sur ~ 70 en France).

↳ La **Moule perlière a disparu de 6 cours d'eau auvergnats** sur les 20 dernières années (Ance du Sud, Seuge, Pontajou, Dore sur le BV Allier, et Loire et Semène sur le BV Loire).

Dans le cadre de l'animation du PNA, le CEN a aussi fait le point sur les différentes démarches en cours sur ces bassins versants : sites Natura 2000, Contrats territoriaux... Le CEN a pris contact avec toutes les structures intervenant dans ces démarches pour évaluer leur état d'avancement.

IV-Présentation des projets reçus pour une mise en œuvre du PNA Moule perlière sur la période 2015-2017 en Auvergne – synthèse des principaux points de discussion et compléments apportés

Préalablement au Comité de suivi, le CEN Auvergne a contacté certains financeurs potentiels du PNA pour faire le point sur les possibilités de financements des actions proposées.

De nombreuses incertitudes demeurent sur les budgets des collectivités en 2015 et années suivantes. Les plans de financements des actions proposées et validées seront donc à élaborer dès le début de l'année 2015, pour mettre en œuvre ces actions au plus vite.

Examen des projets proposés, décision de validation et compléments suite au COPIL

Chacune des 9 actions proposées au PNA est examinée et discutée par le Comité de suivi, d'un point de vue technique principalement.

Les plans de financements des actions ne sont pas définis et seront à élaborer en début 2015, sous réserve d'une validation par les instances décisionnelles concernées.

La plupart des actions mentionne un plan de financement à préciser avec les financeurs concernés que pourraient être les Agences de l'Eau, le Conseil Régional, les Conseils généraux, le Feder...

● Axe « ETUDIER/CONNAITRE »

- Action 1 : Inventaire complémentaire de la population de Moule perlière sur le bassin versant du Lignon du Velay (hors site Natura 2000), SICALA 43.

Prospections sur le Lignon en aval du barrage de la Chapelette (stations découvertes en 2013-2014) et sur certains affluents du Lignon amont.

Estimation financière basée sur coût de journée d'un technicien en apprentissage.

Financement possible par l'AELB et le CG 43.

Action validée.

Remarque : en parallèle, le SICALA 43, en partenariat avec l'ONEMA et la Fédération de pêche 43, poursuivra l'inventaire et le suivi des Moules dans le site Natura 2000 Lignon.

- Action 2 : Actualiser les données de stations de Moule et prospector des ruisseaux affluents sur toute la région (hors autres zones d'actions PNA), CEN Auvergne.

Réactualisation des données pour évaluer le besoin ou non d'actions de préservation (Virrange, Truyère, Arzon, Sioulet...).

Prospections sur certains affluents favorables (Chavanon, Virrange...).

12/15 cours d'eau concernés, accord des collectivités concernées (SMAT, SMADC...).

Estimation d'environ 15 j de prospection/an à 2 + synthèse données.

Plan de financement à préciser.

Action validée.

Gilles BARTHELEMY précise qu'il a connaissance de stations non référencées jusqu'à présent. Il transmettra ces informations suite au COPIL.

Retour suite au COPIL : l'ONEMA a transmis au CEN la localisation de nouvelles stations de Moule dans les 4 départements. La vérification de ces stations nouvelles doit être intégrée à l'action ci-dessus. Le budget prévisionnel initial sera légèrement réévalué.

L'action sera modifiée pour tenir compte de ces compléments d'information et des prospections nécessaires, avant dépôt du dossier aux financeurs.

Action 3 : Inventaire complémentaire des populations de Moule perlière découvertes récemment et mise en place de 3 stations du réseau régional de suivi scientifique des populations de Moule perlière sur le bassin du Célé (hors CT), SMBRC.

Prospections complémentaires sur le Leynhaguet et l'Anès, stations découvertes récemment (2012 et 2014), synthèse cartographique des résultats.

Station de suivi à mettre en place sur 3 cours d'eau d'intérêt régional majeur : Célé, Veyre, Leynhaguet.

Respect du protocole à définir au niveau régional (protocole à définir début 2015).

Plan de financement à préciser.

Action validée.

- **Action 4 : Mise en place de 3 stations du réseau régional de suivi scientifique des populations de Moule perlière sur différents cours d'eau, CEN Auvergne.**

Station à mettre en place sur 2 cours d'eau d'intérêt régional majeur, la Virlange et la Truyère (pas de démarche en cours actuellement) et sur 1 cours d'eau à définir en 2015 en fonction des prospections complémentaires (*Action 2*).

Respect du protocole à définir au niveau régional (protocole à définir début 2015).

Plan de financement à préciser.

Action validée, avec maintien de la 3^e station à définir après discussion.

- **Action 5 : Mise en place d'une station du réseau régional de suivi scientifique des populations de Moule perlière sur le secteur Escalmels/Ressègue, Alter Eco.**

Station à mettre en place sur un cours d'eau d'intérêt régional majeur.

Respect du protocole à définir au niveau régional (protocole à définir début 2015).

Plan de financement à préciser.

Action validée.

● **Axe « PROTEGER/GERER »**

- **Action 6 : Gestion des espèces aquatiques envahissantes sur les secteurs Roannes et Pontal/Moules, Alter Eco.**

Caractériser les enjeux sur les espèces aquatiques envahissantes en localisant les territoires vitaux des rongeurs et les tronçons de cours d'eau à forte densité d'écrevisses.

Identifier les acteurs pouvant intervenir, les mobiliser, les encadrer (cahier des charges des missions de piégeage).

Sollicitation PNA pour la phase de mise en place de l'action (caractérisation des enjeux, réflexion sur cahier des charges, interrogation des acteurs potentiels).

Plan de financement à préciser.

Gilles BARTHELEMY cite une expérience de piégeage de contrôle du Rat musqué en Belgique – Luxembourg où 700 mulettes perlières ont été prédatées en 1 an.

Des discussions ont lieu sur les aspects scientifiques de cette action qui devront être précisés. Ce type d'action peut limiter la pression de prédation éventuelle ponctuellement mais son intérêt reste limité si les espèces aquatiques envahissantes recolonisent le milieu.

Action à évaluer à moyen termes.

Action validée après discussion.

- **Action 7 : Créer des pièges à sédiments expérimentaux sur un secteur de l'Escalmels, Alter Eco.**

2 secteurs concernés (localisation à préciser dans le dossier).

Définir les modalités précises du piégeage à sédiments, conception technique, choix des sites, faisabilité administrative et financière.

Mobilisation des acteurs (communes, propriétaires...).

Encadrement de la mise en place pratique et de fonctionnement (relevés réguliers).

Il est mentionné qu'une étude géomorphologique de cette rivière est en cours de finalisation, financée par l'AEAG (diffusion en début 2015).

Des discussions ont lieu sur cette action dont le principe est intéressant. Différents intervenants s'interrogent sur l'origine des sédiments, l'équilibre morphologique de ce cours d'eau et sur les besoins en « remédiation » en amont des tronçons envisagés pour l'action.

Action non validée en l'état. Mise en attente du rendu de l'étude géomorphologique. Action à préciser en 2015 au regard des résultats de cette étude, pour une nouvelle proposition au prochain Comité de suivi.

- **Action 8 : Aménager des zones tampons post STEP, sur deux cours d'eau sur le principe de noues ou de zones végétalisées, pour améliorer la qualité des eaux avant rejet en rivière en amont de stations à Moule perlière (expérimentation hors CT), SMBRC.**

Aménager une zone humide tampon post STEP rustique, sur 2 cours d'eau en amont de populations de Moule, avec des bassins végétalisés successifs avec filtreurs (roseaux...).

En option, suivi de la qualité d'eau avant travaux (données en partie disponibles) et surtout après travaux en entrée et en sortie d'ouvrages, pour évaluer le gain de « dépollution ».

Etat initial nécessaire sur la qualité des eaux STEP de Maurs.

Synthèse de l'expérimentation et diffusion des résultats.

Plan de financement à préciser.

Des discussions ont lieu sur l'option de suivi de la qualité d'eau, qui est jugée indispensable pour pouvoir tirer des enseignements de la mise en œuvre de cette action.

Action validée avec l'option du suivi de la qualité des eaux.

● **Axe « SENSIBILISER »**

- **Action 9 : Formation des acteurs de l'eau sur le secteur des affluents de la Cère**

3 secteurs concernés.

Organisation de sessions de formation pour que les acteurs de l'eau connaissent la Moule perlière, son écologie pour en tenir compte dans leurs projets éventuels.

Des discussions ont lieu sur cette action dans sa globalité. Les intervenants soulignent l'intérêt de ce type d'action à l'échelle régionale, voire Massif Central.

Cette « information » des acteurs locaux relèverait plutôt de d'action d'information mise en œuvre dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 concernés.

Action non validée.

*Suite aux discussions sur cette action, le principe d'une information à destination des principaux acteurs concernés (collectivités, associations...) à l'échelle régionale est discuté et validé. Cette action sera **intégrée à l'animation du PNA en 2015** (ou 2016) dans la mesure du possible et des moyens financiers alloués par la DREAL. Elle ne fait donc pas l'objet d'une action particulière du PNA et ne sollicite pas de financements spécifiques.*

*Dans le même ordre d'idée, une « formation/information » devrait être organisée à destination des structures participant au réseau régional de station de suivi des principales populations de Moule perlière. **Cette action est prioritaire pour 2015**, car les stations de suivi doivent commencer à être mises en place dès 2015.*

En fin de séance, 3 projets complémentaires mais non finalisés et pouvant être proposés en 2015 sont abordés :

- Recherche de la Moule perlière par la méthode de l'ADN environnemental en 2016-2017
↳ projet à approfondir et préciser en 2015, opérateur à définir.
- Effacement du plan d'eau de Cassaniouze en amont de fortes populations sur le Célé
↳ projet relevant du Contrat Territorial
- Mise en défens des berges et aménagement de points d'abreuvement au droit de populations de Moule perlière sur le Célé amont
↳ projet relevant du Contrat Territorial

Une dernière interrogation sur le statut de la structure Alter Eco est posée et sa possibilité d'obtenir des subventions publiques.

Retour suite au COPIL : Alter Eco a un statut d'association fiscalisée et peut percevoir des subventions publiques, et en perçoit régulièrement pour ses projets (DREAL...).

Liens de consultation de site web sur les programmes en cours concernant la Moule perlière en France :

- Programme Life Continuité écologique, Morvan-Ballon des Vosges :
www.life-continuite-ecologique.eu
- Programme Life + Marga Haute-Dronne, PNR Périgord6limousin :
www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Eau/LIFE
- Programme Life Moule perlière dans le Massif Armoricaïn, Bretagne-Normandie :
www.life-moule-perliere.org/accueilmoule.php

Liens de consultation des actes du colloque international « Conservation et restauration des populations et de l'habitat de la moule perlière en Europe » - Brest – 26-27/11/2014

- Résumés : www.life-moule-perliere.org/livre-de-resumes.php
- communications orales : www.life-moule-perliere.org/communications-orales.php
- posters : www.life-moule-perliere.org/posters.php